

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Le séminaire 2020 - 2021

Les enjeux d'une citoyenneté salariale

Claude Didry

**Directeur de recherche au CNRS
Centre Maurice Halbwachs (CNRS, INRAE, ENS, EHESS)**

Avec les lois Auroux de 1983, la citoyenneté sous la forme générale de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et des principes posés par le Préambule de la Constitution devait s'introduire dans l'univers des réglementations encadrant l'activité du travailleur.

Mais le salariat tel que l'institue le contrat de travail ne suggère-t-il pas une autre forme de citoyenneté, attachée en tant que telle au travail ? En effet, le contrat de travail ne se réduit pas à la subordination juridique, mais se présente également comme la condition d'accès du salarié à une participation à la vie collective de l'entreprise par l'intermédiaire de représentants élus et de délégués syndicaux. De plus, avec la création d'une sécurité sociale, le contrat de travail conditionne l'accès à une organisation d'ensemble du salariat, à l'échelle de la collectivité nationale, reposant – du moins initialement – sur une représentation des affiliés. Cela conduit à penser que le droit du travail pose les bases d'une citoyenneté salariale complétant la citoyenneté révolutionnaire. Il reste à voir ce qu'il en advient aujourd'hui, dans un contexte de réformes altérant sensiblement la portée des institutions représentatives du personnel mais aussi dans une crise pandémique conduisant à redécouvrir les vertus du « dialogue social ».

université
de BORDEAUX



Infos : comptrasec@u-bordeaux.fr
COMPTRASEC - UMR 5114
CNRS-Université de Bordeaux
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex - FRANCE

Salle F. 138 ou visioconférence

Jeudi 25 mars 2021, 14h00 - 16h30